

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE S/VIEUX JONC (Ain)**

n° 20260706D0002

NOMBRES DE MEMBRES

Séance du **6 juillet 2026**

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mil vingt-six, et le six juillet, à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine PIOTTE - Maire ,

Etaient présents :

Christine PIOTTE, Véronique MOLARD-PARIZOT - Jean-Marc FAVIER, Bernard BRIDON, Magali GRACIO, Pierre-Yves CHANEL, Jean-Louis MOISSONNIER, Emilie JOURDAN, Olivier MORAND, Ghislaine DUTANT, Bernard DUCLOS, Mathilde LAGRANGE, Gérard HUMBERT, Hélène LATCHMUN.

Etait excusée :

Claire DUVERGER

Secrétaire de séance : **Mathilde LAGRANGE**

Objet : Cession d'une partie de la parcelle A n°1262 à Monsieur Raphaël SUSINI

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de Monsieur Raphaël SUSINI habitant 71 rue de la Mairie à SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC qui souhaiterait acquérir une petite bande de terrain (environ 45 m²) de la parcelle A n°1262 appartenant à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORTE** la demande d'acquisition d'environ 45 m² au prix de 60 € le m² d'une bande de terrain de la parcelle A n°1262 appartenant à la Commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents concernant cette cession.
- **DIT** que la recette sera imputée au compte 75888.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103362-20260706-20260706D0002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Acte rendu exécutoire :
Après dépôt en Préfecture,

Ainsi fait et délibéré, le
06/07/2026
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christine PIOTTE

